

(M. Carvell) a demandé si le comité devait porter son enquête au delà de la simple accusation contre M. Lanctôt et l'honorable député d'Hamilton-est (M. Barker), qui a assisté aux séances du comité, a déclaré alors avec l'approbation du comité que l'on devait s'en tenir purement et simplement à l'accusation portée contre M. Lanctôt, et c'est sur cette accusation que l'enquête a été faite. Naturellement, si on avait trouvé M. Lanctôt coupable d'aucun méfait en dehors de l'accusation, je suppose que c'eût été le devoir du comité d'en faire rapport. Par exemple si un homme est accusé de meurtre et que le jury ne le trouve coupable que d'homicide, c'est leur devoir de le trouver coupable d'homicide seulement, mais nous ne pouvons certainement pas trouver de preuves pour établir aucun soupçon de fraude ou de méfait de la part de M. Lanctôt dans cette affaire.

Mais on veut aller plus loin. On prétend que la fraude a été prouvée. Une des prétentions de M. McDougall est qu'il y a eu conspiration entre M. Lanctôt, M. Champagne et M. Pagé pour frauder le gouvernement. Il est difficile de trouver une conspiration pour frauder lorsqu'aucune fraude n'a été tentée ou perpétrée. M. Lanctôt a eu des ouvriers, et il est dit que le temps de certains hommes tenu par M. Pagé leur a été compté dans les livres du gouvernement parce qu'ils n'étaient pas présents. C'est ce qui est arrivé.

La maison de M. Lanctôt est à Sorel. Le chantier est dans la localité que l'on appelle Saint-Joseph de Sorel, de l'autre côté de la rivière. La plupart des ouvriers habitent Sorel. Afin de pouvoir s'enregistrer régulièrement dans le livre du gouvernement ils sont obligés de traverser la rivière trois fois par jour et marquer l'heure de leur arrivée et celle de leur départ pour Sorel. Afin d'éviter cette nécessité, et pour économiser la dépense du bateau passeur, M. Pagé charge un des ouvriers de tenir le temps de ces hommes comme s'ils étaient présents eux-mêmes. Quelque critique que l'on puisse faire de l'administration de ce chantier, je prétends que nous n'avons rien à dire ou à faire à moins que l'on ne démontre que M. Lanctôt y a pris part, et que les choses étaient ainsi faites dans le but de permettre la perpétration d'une fraude contre le gouvernement. Il est absolument certain que M. Lanctôt n'a rien connu de ce que M. Pagé et M. Champagne ont fait dans cette matière. Il déclare, et les dépositions montrent qu'il supposait que le temps des hommes était bien tenu et qu'on le lui faisait payer, et non pas au gouvernement; que plusieurs fois pendant le cours des travaux il a demandé à Champagne de lui en fournir le compte, car il voulait payer les ouvriers. Mais Champagne expliquait qu'il ne voulait pas mêler le temps des hommes, et croyait

M. GERMAN.

qu'il était mieux pour lui et pour les hommes que leur temps fût compté comme celui des autres ouvriers du gouvernement, et lorsque tout l'ouvrage serait terminé le compte serait envoyé à M. Lanctôt, et alors il le paierait. On dit ensuite qu'on a fait payer par le département le temps de ces hommes comme s'ils avaient travaillé à des travaux du gouvernement, tandis qu'ils travaillaient à la maison de M. Lanctôt.

On ne peut se défendre de le reconnaître. L'enquête établit que les hommes travaillant de jour en jour à la maison de M. Lanctôt étaient inscrits comme travaillant ces jours-là pour le compte du gouvernement, ou, du moins, non pas pour le compte de M. Lanctôt; et ils doivent avoir été inscrits comme travaillant pour le compte du gouvernement, puisque de temps à autre ils ont reçu leur paie du gouvernement. Mais c'est là quelque chose qui regardait exclusivement Champagne, qui ne regardait aucunement M. Lanctôt. Celui-ci déclare que son intention était de payer les hommes durant tout ce temps, au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Champagne, pour des fins particulières, qu'il a fait connaître au cours de sa déposition, a adopté cette ligne de conduite à l'insu de M. Lanctôt, sans en informer M. Lanctôt, sans que M. Lanctôt fût au courant de ce qui se passait. Quant à ce dernier, il se figurait que ces travaux étaient portés directement à son compte, et qu'une fois tout fini, on lui remettrait la note.

M. BORDEN (Halifax): M. Lanctôt se figurait-il qu'il traitait avec les hommes ou avec le département?

M. GERMAN: Avec les hommes, par l'entremise de M. Champagne et de M. Pagé. L'enquête nous fait connaître nettement les circonstances, et nous devons nous en tenir aux faits consignés au dossier. L'enquête fait voir que M. Lanctôt s'est rendu au chantier, après avoir eu une conversation avec Pagé au sujet du réquisitionnement des hommes. Il se rendit au chantier, se présenta à M. Papineau, obtint son consentement, ainsi que celui de Champagne, et M. Lanctôt ce jour-là quitta Sorel; il ne revint qu'au bout de plusieurs semaines et n'y resta que fort peu de temps dans le cours de l'été; Champagne et Pagé sont seuls et à l'exclusion de tous autres responsables de l'envoi d'employés et de la fourniture des couleurs.

M. BORDEN (Halifax): Je me borne à demander des renseignements. Me permettra-t-on de poser une autre question? Les fonctionnaires l'entendaient-ils de la même manière que M. Lanctôt?

M. GERMAN: L'honorable député veut-il dire Champagne et Pagé?